

CARTE BLANCHE

Que faire après le 5 juin ?

Le 5 juin, 66% des votant-e-s ont accepté la onzième révision de la loi sur l'asile. Alors que traditionnellement, les révisions dans le domaine de l'asile étaient portées par les partis bourgeois et combattues par des comités de gauche, nous étions le 5 juin confrontés à des modifications défendues par une ministre de la justice socialiste et contre lesquelles l'UDC avait lancé un référendum. Parce que les durcissements n'allaient pas assez loin, parce que certains aspects positifs pour les requérant-e-s d'asile n'étaient pas acceptables pour le parti national-conservateur.

Pour Sosf, ce nouveau schéma avait compliqué le choix d'un mot d'ordre. Car si, en tant qu'organisation de défense du droit d'asile, nous étions opposés à de nouveaux durcissements de la loi, nous savions également qu'un NON le 5 juin aurait représenté une immense victoire pour l'UDC. Pour cette raison, Sosf avait décidé, après de long débat, de recommander de voter OUI ou BLANC. En effet, nous considérons qu'un rejet de la révision en votation aurait conduit très rapidement à un nouveau projet de loi dont l'aide juridique aurait été encore plus restreinte et pas gratuite, mais basé sur les mêmes grandes lignes, qui sont, elles, acceptées par tous les partis gouvernementaux. De plus, un NON, quelques soient les motivations des votant-e-s, aurait permis de légitimer de nouveaux durcissements.

Néanmoins, que l'on ait défendu le OUI critique, le NON de gauche, le vote BLANC ou aucun mot d'ordre, une chose est sûre : nous devons nous préparer à la prochaine étape. Que faire, maintenant que le 5 juin est derrière ?

Premièrement, nous devons nous organiser face aux nouveaux centres fédéraux. Nous devons être présents dans et autour de ces centres, suivre leur évolution et s'assurer qu'ils ne deviennent pas des prisons isolées du monde. Deuxièmement, il est nécessaire de faire un bilan et de tirer des enseignements de cette restructuration, dans le but d'affronter le futur. En effet, le jour après les résultats du 5 juin, de nouveaux durcissements étaient déjà revendiqués par la droite : remise en question de l'admission provisoire pour la remplacer par la protection temporaire (statut encore plus précaire), accélération des renvois, renforcement du corps des gardes-frontières, etc. Enfin, Solidarité sans frontières appelle toutes les associations et collectifs à continuer à se battre pour un véritable droit d'asile. Ceci passe par la réintroduction de la possibilité de demander l'asile dans les ambassades, par un système d'aide juridique gratuite et indépendante et non par la création de centre fédéraux fermés à la société civile.

Face à une politique d'asile européenne et suisse qui n'a plus pour but principal de protéger des personnes mais de les diviser toujours plus en différentes catégories, nous réitérons notre opposition au système Dublin qui empêche les réfugié-e-s



Solidarité sans frontières

EDITION SPECIALE ANNIVERSAIRE

BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

NR. 3, SEPTEMBRE 2016

WWW.SOSF.CH



Dans cette édition spéciale pour les 30 ans de Solidarité sans frontières (respectivement des organisations dont elle est issue), vous trouverez quelques photographies provenant de nos archives: un bref aperçu de l'histoire du mouvement de solidarité avec les requérant-e-s d'asile et les migrant-e-s.

En haut: 1998. Action du Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) à la frontière entre Chiasso et Côme.

d'obtenir une protection digne de ce nom. Les exilé-e-s qui vivent en Suisse doivent avoir la possibilité d'y reconstruire leur vie dignement, et cela passe par l'arrêt des renvois, des détentions administratives et de la relégation à l'aide d'urgence.

(io)

Deal avec
Erdogan
Turquie

page 2

30 ans
de solidarité
Dossier spécial

pages 3-10

Profilage racial
Autoportrait

page 12

LA SUISSE VEUT AUSSI RENVOYER LES RÉFUGIÉS EN TURQUIE

Deal avec Erdogan

Alors que les débats battent leur plein concernant l'accord sur les réfugiés conclu entre l'Union européenne et la Turquie, la Suisse examine de son côté la possibilité de conclure une convention similaire.

Si la Suisse signait elle aussi un tel accord, les « migrants irréguliers » qui ont traversé la Turquie avant d'arriver en Suisse pourraient y être renvoyés. Pour chaque « migrant irrégulier » renvoyé, un Syrien se trouvant sur le territoire turc serait pris en charge par la Suisse, dans une limite de 3500 personnes au maximum. En échange de ce projet, la Suisse verserait une importante aide financière à la Turquie, alors même qu'il n'est pas sûr que les aides reçues soient dépensées pour les réfugiés et que ce pays n'accepte pas de contrôle sur l'utilisation des fonds.

Des conditions de vie indignes

Personne ne sait exactement ce qui se passe dans les camps de réfugiés gérés par le gouvernement turc. Dans une large mesure, ces camps sont fermés aux organisations civiles. Les parlementaires turcs de l'opposition qui voulaient visiter les camps n'ont pas reçu d'autorisation d'accès. En dehors des camps, selon des organisations de défense des droits humains, des milliers de réfugiés syriens vivent dans la rue, doivent mendier pour survivre ou encore accepter de travailler contre une rémunération scandaleusement basse.

Au-delà de la question des conditions de vie des réfugiés en Turquie, nous devons aussi nous demander ce qui se passera pour un réfugié renvoyé vers ce pays. Car s'il est vrai que la Turquie est signataire de la Convention de Genève sur les réfugiés, elle y a posé une réserve géographique : seuls les réfugiés européens peuvent déposer une demande d'asile. Il y a donc de fortes chances qu'un réfugié renvoyé vers la Turquie doive finalement rentrer son pays d'origine.

Un pays producteur de réfugiés

D'après les dirigeants européens, et suisses, les politiques actuelles d'exclusion des réfugiés seraient justifiées par le fait que les États européens n'auraient pas la capacité d'accueillir autant de personnes. Acceptons une seconde cet argument, il nous faut alors répondre au problème suivant : si les États européens ne peuvent pas, avec une population de plus de 500 millions d'habitants et un revenu national brut (RNB) par tête d'environ 27 000 dollars, accueillir ensemble quelques centaines de milliers de réfugiés, comment la Turquie pourrait-elle en accueillir plus de trois millions avec une population de 75 millions d'habitants et une RNB par tête de 9 000 dollars ? Il y a ici un problème de logique.

Un autre élément paradoxal est le fait que la Turquie est elle-même, par ses politiques

anti-démocratiques, un pays producteur de réfugiés. A ce jour, des centaines de journalistes, écrivains, défenseurs des droits humains ou universitaires critiquant le gouvernement et Erdogan se trouvent en prison. Suite à la tentative de coup d'État, ce dernier a décrété un état d'urgence de trois mois et a suspendu la Convention européenne des droits de l'homme. La répression contre toute forme d'opposition ne fait qu'augmenter.

Erdogan est tellement sûr de lui depuis l'accord sur les réfugiés conclu avec l'UE qu'il se permet même d'intervenir en Europe pour demander d'interdire des émissions ou de censurer des personnes, comme l'ont démontré les cas de l'humoriste allemand Jan Böhmermann et de l'exposition de photos sur la Place des nations à Genève.

Depuis l'automne 2015, Erdogan a déclaré une guerre sale et brutale contre les Kurdes. Onze villes ont été détruites et les témoignages recueillis sur place font état de graves exactions contre les civils. Il y a quelques semaines, l'ONU a déclaré que dans la ville de Cizre, au Sud-Est de la Turquie, près de 150 personnes avaient été brûlées vives par les forces militaires turques dans différents bâtiments. Plus d'1,5 million de personnes ont dû quitter leurs maisons. Presque 2000 personnes ont été tuées par les snipers de l'armée turque. Certains témoignages sur Cizre parlent aussi de la présence de djihadistes aux côtés des forces gouvernementales pendant les combats.



Rüstü Demirkaya est un journaliste kurde de Turquie. Réfugié politique, il vit en Suisse depuis 2009.

Une crise d'humanité

Force est de constater qu'à ce jour, la Turquie n'a rien d'un pays sûr. Collaborer avec son gouvernement dans le but de régler sa « crise migratoire » n'amènera la Suisse qu'à violer les conventions internationales en matière de droits humains auxquelles elle est liée.

Certes, nous vivons une crise, mais ce n'est pas une « crise des migrants ». C'est une crise d'humanité. Et la solution du problème ne passera pas par un accord non conforme au droit international avec la Turquie. La solution passera au contraire par le renforcement des droits démocratiques et des libertés fondamentales. Continuer avec les politiques d'exclusion, avec la fermeture des frontières, ne mènera à rien. Comme l'a bien dit Einstein : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ».

Rüstü DEMIRKAYA

ANNONCE



le 25 septembre:
Non à la loi sur le renseignement (LRens)
www.droitsfondamentaux.ch

Quelques changements, de nombreuses similitudes

Nous avons trente ans: le «Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire» (MODS) a été créé en 1986. Dès l'année suivante, des représentant-e-s de comités nationaux et régionaux se sont rencontré-e-s sous le nom de «Coordination Asile Suisse» (CAS). Depuis 1996, les deux organisations ont travaillé dans les mêmes locaux à la Neuengasse de Berne. Suite à de longs pourparlers, elles ont décidé de se regrouper en mars 2000. L'écrivain Manfred Züfle a trouvé le nom «Solidarité sans frontières». En tandem avec Anni Lanz, il a écrit en 2006 – gravement atteint par la maladie qui l'a emporté l'année suivante – le livre de l'anniversaire «Fremdmacher» pour les vingt ans de la résistance contre la politique suisse en matière d'asile et de migration.

En trente ans de résistance, certaines choses ont changé et beaucoup sont restées les mêmes: le «faisage» d'étrangers s'est maintenu, à savoir l'exclusion des migrant-e-s et des réfugié-e-s qualifié-e-s de groupe «de culture étrangère», «dangereux» voire même «criminel». La cible a toutefois changé au gré de la conjoncture: le racisme courant et institutionnel qui se déversait autrefois sur les «GastarbeiterInnen» italien-ne-s touche maintenant toujours plus les musulman-e-s.

Les durcissements de la loi se poursuivent mais les réponses politiques qui leur sont données se sont modifiées. En 1986, il était parfaitement évident pour les mouvements précurseurs de Sosf de lancer le référendum contre la deuxième révision de la loi sur l'asile. En 1998/99, lors de la révision totale de cette loi, la CAS et divers comités régionaux étaient pour le référendum alors que le MODS y était d'abord opposé. Lors du double référendum contre la loi sur les étrangers et le durcissement de la loi sur l'asile préconisé par Blocher en 2006, il s'est trouvé une large coalition mais elle n'a atteint que le 33% habituel de non. En 2012, seul 21% a été obtenu contre les «mesures urgentes». Certains milieux de défense du droit d'asile, surtout vaudois, avaient soutenu déjà avant le référendum la thèse qu'un échec aux urnes donnerait une légitimation renforcée à la loi votée. En automne 2015, l'UDC a lancé un référendum contre la «restructuration du domaine de l'asile» proposée par Simonetta Sommaruga en lui reprochant de ne pas être allée assez loin; les autres qui avaient auparavant lutté contre le cloisonnement des réfugié-e-s et l'insuffisance de la protection juridique n'ont pu que se diviser entre le oui et le non.

Les formes de la résistance ont aussi connu des changements sur d'autres plans. Alors que l'assistance juridique occupait une place importante, elle est devenue une tâche pratiquement réservée à des bureaux de consultation professionnalisés.



**Solidarité
sans
frontières**

DOSSIER SPÉCIAL ANNIVERSAIRE

**DOSSIER 3 – 2016
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

SEPTEMBRE 2016

30 ANS DE SOLIDARITÉ



1997. Manifestation à Genève: «Les réfugiés ont besoin d'un toit, Non aux renvois!»

Notre travail de lobbying n'a actuellement plus qu'un impact limité à quelques parlementaires. Les anciens comités régionaux du monde de l'asile ont en grande partie disparu. De nouveaux groupes sont nés: les réseaux de solidarité, les groupements pour le droit de rester, les écoles autonomes et d'autres encore. Des actions et manifestations restent au programme du mouvement – tant au niveau régional que national (ne pas oublier le 1^{er} octobre à Lausanne!). Pendant les années 2000, l'installation de refuges dans des églises a été une forme d'action importante du mouvement des sans-papiers. À Lausanne, une telle action est menée depuis un an pour les requérant-e-s d'asile menacé-e-s d'une expulsion Dublin. C'est un signe clair que notre résistance doit cibler de plus en plus une politique également européenne de cloisonnement et d'exclusion.

En sa qualité d'organisation, Solidarité sans frontières doit sans cesse redéfinir son mandat. Nous voulons le faire non seulement avec ce dossier, dans lequel des activistes d'hier et d'aujourd'hui s'expriment sur différents sujets et périodes, mais aussi le 11 novembre à Berne à un Banquet républicain sur le thème «La

gestion européenne de l'immigration en crise – et la Suisse en plein milieu». A l'époque de la révolution française, ces banquets permettaient de braver l'interdiction de réunion. Le repas commun servait de prétexte aux discussions. Le mouvement de l'asile a repris cette formule. La résistance a aussi ses traditions.

(Bu)

Dossier spécial anniversaire Bulletin 3 – 2016

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6

LE PREMIER RÉFÉRENDUM DU MOUVEMENT DE DÉFENSE DE L'ASILE

Tout au début

En 1986, pour la première fois, le mouvement de défense des réfugiés lançait un référendum contre une révision de la loi sur l'asile. Rencontre avec Anni Lanz, ancienne secrétaire de Solidarité sans frontières et activiste de Solinetz Basel, et Catherine Weber, ancienne secrétaire du comité contre le démantèlement du droit d'asile et actuellement secrétaire syndicale au SSP-ONG.

A quoi ressemblait le mouvement de défense de l'asile il y a trente ans, à l'époque du référendum ?

Anni : Énormément de gens se sont mobilisés contre cette révision. De nombreux groupes ont été très actifs. A l'époque, je faisais partie du comité asile de Bâle-Ville, et je me rappelle qu'on ne s'est jamais demandé s'il fallait ou non lancer le référendum. La question ne se posait pas : tout le monde voulait lutter contre cette révision de la loi sur l'asile. C'est dans ce cadre qu'est né le Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaires (MODS), l'ancêtre de Solidarité sans frontières (Sosf). Il y avait d'un côté le comité référendaire, et d'un autre côté ce mouvement qui voulait continuer au-delà du référendum.

Catherine : C'est exact. A l'époque, je venais de déménager à Berne depuis Zurich et Hansjörg Braunschweig – qui était à l'époque Conseiller national pour le parti socialiste et très engagé dans le mouvement pour la paix – m'avait proposé de prendre le secrétariat du comité référendaire, le comité contre le démantèlement du droit d'asile. C'est de ces milieux, les mouvements pour la paix et les mouvements d'asile déjà existant, qu'est partie l'idée du référendum. Et le soutien a été extrêmement large : les églises, les œuvres d'entraide, les syndicats, les partis de gauche. Il y avait aussi un soutien qui dépassait les milieux de gauche, par exemple de certains démocrates-chrétiens, surtout des femmes.

Anni : Et il ne faut pas oublier les personnes des milieux culturels, comme Max Frisch, Otto F. Walter, Peter Bichsel... Beaucoup de noms célèbres nous ont soutenus.

La fin de l'hébergement privé

La révision avait notamment pour but de créer des centres fédéraux d'enregistrement et de

procédure et de répartir les requérants d'asile entre les cantons. Pourquoi le mouvement de défense de l'asile s'opposait-il à cela ?

Catherine : Cette répartition entre les cantons allait se faire sans tenir compte des liens familiaux et sociaux des personnes concernées. Pour nous, les requérants d'asile devaient pouvoir choisir eux-mêmes le canton où ils voulaient vivre. Il faut se rappeler qu'avant cette révision, les réfugiés avaient un logement privé. Quand je travaillais pour la ville de Zurich au bureau d'accueil des réfugiés, je me souviens qu'on cherchait avec

de les renvoyer, on trouvait que c'était beaucoup trop. Il y a eu des motions au Parlement pour supprimer cette détention administrative ou pour la limiter à 10 jours, mais elles n'ont pas passé.

Anni : Les arguments de nos adversaires étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Ils voulaient une loi sur l'asile qui décourage les gens de déposer une demande, que tout aille plus vite pour diminuer les cas en suspens – on parlait d'une « montagne de dossiers en suspens » – et empêcher l'immigration « illégale ».

Tout à la machine à écrire

Depuis 1986, il y a eu une grande évolution technologique. Aujourd'hui, on a du mal à s'imaginer lancer un référendum sans internet !

Catherine : Et il ne faut pas oublier qu'on avait lancé un double référendum. Un contre la révision de la loi sur l'asile et l'autre contre celle de la loi sur les étrangers. On n'avait pas internet, pas d'ordinateur. On faisait tout à la main ! Tout était envoyé par la poste, on se téléphonait souvent, on organisait beaucoup de réunions pour se rencontrer. Pour le matériel imprimé, c'était assez compliqué. On devait tout taper à la machine à écrire et amener les textes à l'imprimerie où on faisait la mise en page. Ça durait beaucoup de temps. Mais la clé pour que tout cela fonctionne, c'était les réseaux régionaux. Il y avait des comités régionaux dans chaque canton, y compris en Suisse centrale. Peut-être justement parce qu'on n'avait pas internet, on comprenait l'importance de sensibiliser les gens directement, là où ils vivaient.

Anni : Les organisations de la base étaient très actives, elles se sont beaucoup battues. Mais il faut dire aussi que les médias fonctionnaient autrement. À l'époque, ils donnaient beaucoup d'espace à nos arguments. Aujourd'hui, ceux qui lancent et portent un référendum, malgré tout le travail qu'ils font, intéressent peu les médias, tandis que les opposants – l'UDC et les partis bourgeois – se voient accorder beaucoup de place dans le débat. Il y avait aussi à l'époque beaucoup plus de journalistes qui suivaient de près les événements du domaine de l'asile, les analysaient de manière critique et faisaient un travail de recherche sérieux.

A vous entendre, on a l'impression que pour les réfugiés, la situation n'a fait qu'empirer depuis 30 ans.

Anni : Mais elle était déjà mauvaise à l'époque. Il ne faut pas oublier cela. Le taux d'acceptation

« Nous avons souvent perdu, mais peut-être avons-nous réussi à éviter le pire. »

eux des chambres dans un appartement, dans un hôtel ou encore dans une auberge de jeunesse. Ils avaient aussi très souvent la possibilité d'être hébergés chez des amis ou des membres de la famille et ils pouvaient tout de suite chercher un travail. On était très flexibles.

Anni : Cette révision était vraiment novatrice, mais dans le mauvais sens. Elle enlevait aux requérants d'asile leur espace privé en les mettant dans des grands centres. Avant, des milliers de personnes prenaient des réfugiés chez elles. Il y avait un contact direct entre la population et les réfugiés. Ce contact s'est perdu avec la révision de 1986. C'est pour ça que nous avons dû commencer à travailler comme juristes amateurs : on prenait des mandats pour avoir le droit de rendre visite aux gens dans les centres.

La révision de 1986, c'est aussi l'introduction d'une détention administrative de 30 jours maximum en vue du refolement...

Catherine : C'est fou. Quand on pense qu'aujourd'hui la limite maximale est de 18 mois ! C'était vraiment le début d'une évolution très négative. À l'époque, on était scandalisés qu'on puisse mettre les gens trente jours en prison avant

des demandes d'asile était très bas. Beaucoup de réfugiés politiques étaient renvoyés alors même qu'on savait très bien qu'ils allaient être persécutés. On se battait contre ces expulsions et on a réussi à en stopper certaines.

Catherine: On a souvent perdu, mais on a peut-être réussi à éviter le pire. Il faut voir aussi le positif. On a réussi à introduire certaines choses, comme par exemple le fait qu'il y ait un représentant d'une œuvre d'entraide (REO) pendant l'entretien des requérants d'asile. J'ai beaucoup travaillé comme REO, et je me souviens d'un épisode qui montre l'importance de cette présence. C'était à la fin des années 80, j'étais à la police de Berne – car avec la cantonalisation de l'asile, on avait aussi cantonalisé les entretiens, et c'était souvent la police cantonale ou communale qui les menait. Le policier qui interrogeait le requérant d'asile était un type affreux, il n'a pas arrêté de fumer pendant tout l'entretien, et à la fin il m'a dit: «Avant, c'était beaucoup mieux, on pouvait laisser le requérant debout pendant des heures et après il nous disait la vérité. Maintenant que vous êtes là, on ne peut plus faire ça». J'avais porté plainte contre lui et il n'a plus fait ce travail. Aujourd'hui, il y a quand même des règles standards, c'est devenu plus professionnel. Même s'il reste toujours le problème du racisme.

La créativité au cœur de la résistance

La révision de 1986 a finalement été acceptée par 67,4% des votants et le mouvement a perdu. Ce référendum avait quand même du sens selon vous ?

Catherine: On savait dès le début qu'on n'allait pas réussir à le gagner. On ne se faisait pas d'illusions. Mais pour moi, les buts principaux d'un référendum sont de scandaliser le durcissement d'une loi et de renforcer le mouvement dans l'espoir qu'il s'élargisse et qu'il continue d'exister après la votation. Si on regarde les 30 années passées, on voit qu'on a toujours réussi à motiver des jeunes personnes à s'engager, on est resté un mouvement très vivant. Et ça c'est déjà un grand succès.

Anni: Le référendum de 86, c'était le début d'un mouvement. Un mouvement, c'est quelque chose que tu ne peux pas créer, ça arrive. Et c'est très motivant d'en faire partie. Avec les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, les formes de résistance ont beaucoup changé et je suis convaincue que pour résister, il faut aujourd'hui comme hier beaucoup de créativité.



1986. Ueli Schwarz, co-fondateur et ancien secrétaire du MODS.

Catherine: C'est là que je vois une chance. Aujourd'hui, il y a aussi une nouvelle génération de réfugiés, qui arrivent avec leurs portables, qui sont connectés sur les réseaux sociaux. Je suis très optimiste et convaincue que les jeunes vont trouver d'autres chemins pour lutter contre l'injustice.

(io)

LE RACISME DU PASSÉ, LE RACISME DU PRÉSENT

Briser le silence



1989. On se préoccupait déjà de l'hébergement des requérant-e-s d'asile dans des abris souterrains. Ici, un abri PC dans le canton de Genève.

Lamya Hennache et Ruedi Tobler sont d'accord : pour lutter contre le racisme, il faut le nommer sans ambigüité.

Lamya Hennache rapporte deux épisodes typiques qu'elle a vécus : « en 2014, j'étais assise dans un train et j'ai entendu, venant du compartiment en diagonale : 'on en voit de plus en plus'. C'est moi qui étais visée. Ils avaient à l'esprit les femmes musulmanes. Je me suis tue. Depuis lors, j'ai un iPod pour ne plus devoir entendre de telles choses.

En 2015, j'étais dans le tram et je parlais au téléphone avec mon frère. Une dame me regardait sans arrêt. Je lui ai demandé ce qui se passait. Elle a répondu : 'vous me faites mal aux oreilles!'. Cette fois-ci, ai-je pensé, je ne me tairai pas. Je lui ai répondu que nous étions dans un moyen de transport public et qu'elle pouvait sinon prendre un taxi. Elle m'a alors dit : 'non, je suis à ma place ici ; tu dois retourner dans ton pays' ».

Expériences quotidiennes

Des comportements racistes comme ceux-ci se produisent chaque jour à l'égard de bien des migrant-e-s, dit Lamya Hennache. « Le racisme au quotidien en Suisse touche beaucoup d'entre nous de manière inopinée et diverse. Il m'atteint à trois niveaux où je suis réduite au statut d'objet : en tant que migrante, en tant que femme et en tant que musulmane. » De par son expérience personnelle, mais aussi de par son activité politique, elle est arrivée à la conclusion que trois éléments sont déterminants dans la lutte contre le racisme : « premièrement, nous devons nous mettre à parler : à exprimer haut et fort ces innombrables expériences, cette souffrance. Ne plus nous taire. Deuxièmement, nous devons réunir des témoignages et en dresser une liste. Nous devons les rendre visibles. En 2016, 24 témoignages de comportements racistes. En 2015, 68. Troisièmement, les institutions ou organisations doivent prendre de l'influence sur la politique et l'opinion publique pour rendre visible le racisme, le dénoncer et exiger qu'il soit combattu à tous les niveaux de la société. »

Lamya Hennache a fait des études de droit au Maroc et vit depuis 9 ans à Berne avec son mari. En 2013, elle a obtenu un master en droit européen et international à l'Université de Genève. Elle est actuellement stagiaire - d'une part chez NCBI (National Coalition Building Institute), d'autre part chez Solidarité sans frontières.

Trouver un véritable emploi est difficile pour elle. « J'ai écrit énormément de lettres de postulation. Avec photo. Sans photo. Que des réponses négatives. » Cela aussi relève du racisme institutionnel en Suisse.

L'engagement de Lamya Hennache est multiple: elle a collaboré avec d'autres femmes migrantes à un projet de film de la cfd. Elle met en place un réseau de femmes musulmanes qui ne veulent plus se taire. Ensemble, elles ont créé l'association « Pat'in » - Patentschaft für Integration - qui a entre autre pour objectif de rassembler des cas de racisme, de discrimination et de violence contre les femmes musulmanes. « Ces cas ne sont pas recensés dans les statistiques car beaucoup de femmes n'osent pas en parler. » C'est pour cette raison que Lamya Hennache veut les encourager. L'association veut coopérer avec le « Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme », un projet porté entre autre par humanrights.ch. C'est dans cette organisation que Lamya Hennache fera son prochain stage. De plus, elle s'engage actuellement dans une alliance contre le profilage racial, c'est-à-dire contre les contrôles de police racistes..

Combattre ouvertement le racisme

Rendre le racisme visible – telle a été et est encore la devise de Ruedi Tobler. Il indique avoir été politisé dans le mouvement anti-armes atomiques. Mais il a aussi été actif dans le mouvement anti-apartheid et l'est encore dans le mouvement de la paix. « Au début des années 1990, il y a eu des incendies dans les centres de requérant-e-s d'asile en Suisse. Un des pensionnaires a même été tué. » Le Conseil fédéral s'est vu contraint de prendre acte de cette évolution. Dans son « Rapport sur l'extrémisme » il a parlé de « 48 attentats présumés et avérés » contre des centres d'hébergement pour requérant-e-s d'asile en 1991.

Cette accumulation de violence n'a pas seulement indigné les milieux de gauche. Elle a suscité la création du « Forum contre le racisme ». La Fédération des Églises évangéliques avait alors pris les devants et organisé une première rencontre: « Elle avait visé très large. Au début, tant la secrétaire générale de l'UDC qu'augenau avaient participé. Il y a eu des discussions sur comment qualifier les événements. Rapidement, quelques autres et moi-même avons opiné que si nous voulions vraiment développer une position forte, nous devrions nous exprimer clairement et appeler les choses par leur nom. Donc parler de racisme. » Tobler s'est fait élire au comité du Forum et est devenu une de ses forces motrices. « Combattre les agressions et actes de

violence racistes en commun, de manière organisée et en nous en donnant les moyens », c'est ainsi que le Forum a formulé son but dans un document ultérieur. Tobler précise que cette définition a été le fruit d'un large consensus dépassant les intérêts particuliers. En effet, 75 organisations et groupes de l'ensemble de la Suisse ont participé au Forum contre le racisme. Avec une manifestation,

« La non-reconnaissance rend aveugle face au racisme. »

le 21 mars 1992, journée internationale proclamée contre le racisme par les Nations Unies, le Forum a pu donner un premier grand signal: 8000 personnes ont protesté dans les rues de Berne contre les agressions racistes.

La Convention de l'ONU

Une des tâches importantes que s'était donné le Forum était de lutter pour la ratification par la Suisse de la « Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ». Cette convention avait été adoptée en 1965 par l'Assemblée générale de l'ONU sur pression des États africains. « C'était la première convention prévoyant des rapports périodiques, ce qui a une grande importance dans la mesure où les États sont tenus de rendre compte de la situation dans leur territoire. » C'est précisément cette obligation qui a retenu pendant des décennies la Suisse de signer la convention. Elle aurait dû faire rapport au Comité de l'ONU au sujet d'incidents et d'affaires racistes de la politique suisse. C'aurait été très désagréable, en particulier en raison des implications de la Suisse avec le régime de l'apartheid en Afrique du sud. Ce n'est qu'après la chute de ce régime que la Suisse a été prête à adhérer à la convention: « il a fallu attendre 21 ans, à savoir de 1971 à 1992, jusqu'à ce que le Conseil fédéral présente son Message. »

Avec son adhésion à la convention, la Suisse a aussi dû édicter une norme pénale contre la « discrimination raciale » qui, par ailleurs, a fait l'objet d'un référendum lancé par des milieux de la droite – dont le politicien Emil Rahm de l'UDC. Le Forum s'est alors engagé fermement dans le comité du oui. Le 25 septembre 1994, le peuple

suisse a accepté l'entrée de l'art. 261bis dans le code pénal.

Après l'adhésion de la Suisse à la convention, il a paru à bien des membres du Forum contre le racisme que le but visé avait été atteint. Mais Tobler avait des idées claires: « c'est maintenant que commence le travail. En effet, tant que le racisme du passé n'est pas mis en lumière et reconnu, il ne pourra pas non plus être éliminé. » Le Forum contre le racisme a rédigé les deux premiers rapports d'ONG à l'attention du Comité de l'ONU. Le troisième rapport de l'ombre a ensuite été fait par humanrights.ch. Le Forum avait été dissout en 2005 faute de financement suffisant.

Et quelques progrès

Qu'est-ce qui a changé rétrospectivement avec l'adhésion de la Suisse à la Convention contre le racisme? Ruedi Tobler voit surtout deux effets importants: « D'abord, certains actes sont devenus punissables. La loi a eu un effet préventif avant tout en ce qui concerne la diffusion d'idées négationnistes notamment à propos de l'holocauste. » Ensuite, dans la lancée de l'adhésion, il y a eu la création de la Commission fédérale contre le racisme. En plus, sous l'égide de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, un fonds a été instauré pour financer des projets antiracistes. Cela a permis la mise en place du service de lutte contre le racisme et, de façon liée à cet organe, du service spécialisé Extrémisme dans l'armée. Quant à l'appréciation des projets scolaires, elle a été confiée à la Fondation Formation et Développement – actuellement éducation 21 (à laquelle Tobler a collaboré de 2001 à 2014). Ainsi, « d'une part, un certain travail de lutte contre le racisme s'est institutionnalisé et d'autre part, des organes ont été créés pour mettre en lumière des aspects du passé raciste de la Suisse officielle – le rôle de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale et sa position face au fascisme, l'attitude de la politique officielle de notre pays à l'égard des Verdingkinder, l'occultation des relations entretenues avec le régime de l'apartheid en sont quelques exemples. Cette mise en lumière est extrêmement importante car, si elle ne se fait pas, on ne perçoit pas le racisme dans sa dimension structurelle. La non-reconnaissance rend aveugle face au racisme. »

Ruedi Tobler et Lamya Hennache sont d'accord: le racisme ne peut être combattu que si on brise le silence, si on le rend visible et si on reconnaît ouvertement son existence.

(Wi)

16 ANS D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS

De refuge en refuge

L'ancienne co-présidente de Solidarité sans frontières Graziella de Coulon est une activiste infatigable du mouvement de défense du droit d'asile à Lausanne. Elle a partagé avec nous ses souvenirs des grandes luttes qui ont secoué le canton de Vaud depuis le début des années 2000.

« C'est ça l'importance d'un refuge : être là et faire que les gens se rencontrent. »

Quand a commencé ton engagement en faveur des réfugiés ?

Graziella: En 2000, avec « En 4 ans on prend racine ». Des réfugiés et des saisonniers de l'Ex-Yougoslavie avaient tout d'un coup été considérés comme expulsables alors qu'ils avaient travaillé ici pendant des années. Il y a eu un grand mouvement de soutien, avec des manifestations devant la gare pratiquement deux fois par semaine. Les pourparlers avec les autorités ne menaient à rien. Finalement, on avait ouvert un refuge dans l'église de Bellevaux avec neuf personnes. Le pasteur avait accepté qu'on reste dans son église. Après trois mois, ces personnes ont pu sortir, car les autorités n'en pouvaient plus de ce mouvement. Je me rappelle qu'une famille avait reçu un permis, et d'autres des promesses de permis. Il y en a même qui sont sortis avec un simple papier signé par le Conseiller d'État en charge de l'asile de l'époque !

Puis il y a eu le mouvement des 523...

G: Oui, ça s'est passé dans le contexte de l'octroi d'admissions provisoires aux requérants d'asile déboutés mais qui étaient en Suisse depuis plusieurs années. En 2004, le Conseil d'État vaudois a passé un accord avec Christoph Blocher : de manière totalement arbitraire, à peu près la moitié des 1280 cas que le canton n'avait pas encore traités s'est vue refuser l'admission provisoire ! C'était pour la plupart des personnes qui étaient venues d'Ex-Yougoslavie pendant la guerre et étaient restées en Suisse pendant des années. Tout à coup, Berne et le canton leur ont dit qu'elles devaient partir. Mais elles étaient ici depuis longtemps et ne se voyaient pas du tout retourner dans leur pays où la guerre était encore si proche. Une réunion a été organisée pour décider quoi faire. A l'époque, j'étais débordée. J'étais avec une copine, et on s'est dit qu'on allait aller voir ce qui se passait, mais

on s'est juré de ne prendre aucune responsabilité. Finalement, on est sorties de la réunion avec deux tâches chacune !

15 000 signatures en 15 jours

Que s'est-il passé ensuite ?

G: En 2004, on a ouvert un premier refuge. C'était des occupations, mais les églises étaient d'accord. On changeait régulièrement de lieu : le refuge était une fois dans une église protestante, une fois dans une église catholique. C'était les églises elles-mêmes qui nous aidaient à trouver le prochain lieu pour le refuge. On a fait le tour de Lausanne, on restait un mois ou deux. Le plus long refuge a duré six mois : c'était vers la fin et il ne restait pratiquement plus qu'une famille. Il y avait un grand mouvement derrière nous : on a même réussi à faire sortir des gens qui étaient déjà à Frambois, prêts à être renvoyés. Notre première pétition a été signée par environ 15'000 personnes en une ou deux semaines ! C'était impressionnant.

Comment expliques-tu ce formidable soutien populaire ?

G: Il y avait beaucoup de familles, avec des enfants scolarisés. Elles avaient déjà un réseau, elles parlaient français. Il y avait aussi des femmes seules, des femmes de Srebrenica seules avec leurs enfants que les autorités voulaient renvoyer là-bas ! Beaucoup de gens trouvaient que c'était trop, que les enfants, quand même, on ne pouvait pas les renvoyer. Ensuite, il y avait le fait que les Balkans sont tout près d'ici. Aujourd'hui, on voit avec le Collectif R que les gens se sentent beaucoup moins sensibles aux renvois de jeunes Érythréens. Ils viennent de loin, ils sont noirs, on les soupçonne d'être musulmans et en plus ils sont souvent jeunes et célibataires. Les célibataires, on peut en faire ce qu'on veut, ça n'émeut personne ! Mais depuis que je suis en contact avec ces jeunes, je les trouve beaucoup plus vulnérable que quelqu'un qui est ici avec une famille. Dans le sens où ils sont vraiment seuls, ils n'ont personne.



2011: Manifestation « Personne n'est illégal-e! »

Presque tous régularisés

Enfin, qu'est-il arrivé aux 523 ?

G: Il y a eu quelques retours volontaires, mais très peu. Je me rappelle d'un jeune étudiant qui avait dit: « Mieux vaut une fin dramatique qu'un drame sans fin » ou quelque chose comme ça. Il est retourné au Kosovo et on avait constitué un petit groupe de personnes qui le soutenaient financièrement les premières années. Mais à part ces quelques personnes, presque tout le monde a été régularisé. Concrètement, une commission composée de deux représentants de l'État et de deux experts indépendants avait été chargée de réétudier chaque cas. Elle examinait un cas, de manière approfondie, et sur cette base, le canton disait à Berne que la personne ne pouvait pas être renvoyée. Et ça marchait. Cette commission a fait un énorme travail.

Les rapports avec Berne étaient différents de ce qu'ils sont aujourd'hui...

G: C'est vrai. Mais en même temps, quand on a commencé à discuter avec le Conseil d'État, il avait aussi prétendu ne pas avoir de marge de manœuvre, que seule Berne pouvait décider. Finalement, un avis de droit du professeur Nguyen a prouvé que le canton avait bel et bien

une certaine liberté. Ça a été une base pour avancer. Et puis surtout, il faut dire qu'à ce moment-là, on avait en face de nous un Conseil d'État avec lequel il était possible de discuter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. On osait aussi des actions illégales très spectaculaires. Une fois par exemple, on avait occupé le Conseil d'État parce qu'il ne voulait plus discuter avec nous.

Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui par rapport à l'époque des 523 ?

G: A l'époque des 523, il y avait toute une série de personnalités politiques qui étaient actives dans le mouvement dès le départ et qui l'ont beaucoup soutenu. Aujourd'hui, on sent beaucoup moins ce soutien politique. Une autre différence, c'est que pendant la lutte des 523, le noyau dur de militants était très diversifié. Ça allait des anarchistes très convaincus aux paroissiens, en passant par des personnalités politiques de divers partis, des avocats, des indépendants et les réfugiés bien sûr. C'était très dynamique, on sentait que ça valait la peine de se battre et tout cela créait des conflits entre nous. Personnellement, j'ai jamais ça. Je trouve que dans une démocratie, il doit y avoir des conflits. Évidemment, ça n'avait pas que des bons côtés, il y a aussi eu des vraies bagarres, des départs... Actuellement, le groupe de militant est moins différencié, plus consensuel. Et le contexte est beaucoup plus dur aujourd'hui.

A: Et ce qui ne change pas ?

G: La première chose à dire, c'est que tenir un refuge n'est jamais facile. Avec les 523, il y avait énormément d'enfants qu'il fallait amener à l'école. Chaque jour, il y avait quelqu'un qui venait les chercher pour les amener chacun dans son école, puis qui allait les chercher en fin de journée pour les ramener au refuge. C'était une sacrée organisation ! Il y avait des malades, il y avait les femmes qui avaient besoin d'un espace à part. Je me rappelle aussi qu'à l'époque d'« En 4 ans on prend racine », dans l'église de Bellevaux, il y avait tous les jours des enfants qui venaient manger dans la salle de paroisse pendant la pause de midi. On devait chaque jour nettoyer la cuisine et la vider pour que ces enfants puissent venir ! Ça fait partie de la vie du refuge, et c'est aussi grâce à cela que finalement, les gens commencent à venir voir ce qui se passait. Ils s'approchaient de plus en plus, et petit à petit, ils nous soutenaient, ils amenaient à manger, des draps, des couvertures. C'est ça l'importance d'un refuge, c'est d'être là, de faire que les gens se rencontrent. C'est ce qui s'est passé ensuite avec les 523 et c'est ce qui se passe encore aujourd'hui.

(io)

LE DÉBAT SUR L'ADHÉSION DE LA SUISSE À SCHENGEN-DUBLIN

Contre l'Europe forteresse

En 2005, Solidarité sans frontières était l'une des rares organisations de gauche à s'opposer à l'adhésion de la Suisse à Schengen et Dublin. Nous nous sommes entretenus avec le collaborateur de Sosf Heiner Busch sur ce sujet toujours aussi actuel.

En mai 2005, tu avais représenté Sosf à l'émission Arena de la télévision alémanique – la discussion portait sur la votation sur l'adhésion à Schengen-Dublin. Comment c'était ?

Heiner : Il faut le dire, c'était une expérience étonnante. Niklaus Scherr de la Liste alternative, Susan Boos de la WOZ et moi – entourés de bruyants guignols de l'UDC – du côté des opposants et, de l'autre côté, des sociodémocrates, des Verts, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés avec des gens du PLR, du PDC et des « expert-e-s » du DFJP. Notre non à Schengen plaçait à l'époque Sosf sous pression, surtout Balthasar Glättli, alors secrétaire général de Sosf, qui recevait de partout des reproches de ses collègues du parti des Verts. Cependant, c'est dans ce parti qu'il y a eu des revirements. De notre côté, nous sommes restés sur nos positions.

Sosf ne s'est donc pas intéressée à Schengen et Dublin qu'au moment du débat sur l'adhésion à ce double système ...

H. : Non, dès leur création, ces systèmes ont retenu l'attention des précurseurs de Sosf – la Coordination asile et MODS – mais aussi du « Comité en finir avec l'État fouineur », précurseur de droitsfondamentaux.ch. On craignait avec raison que le cloisonnement à l'égard des réfugié-e-s et autres migrant-e-s s'europanise et que la création de grandes banques de données – le système d'information de Schengen n'était, il est vrai, que le premier – conduise à une extension de la police politique, dont on avait vraiment ras-le-bol après le scandale des fiches. En 1992, j'ai participé à un événement du « Comité en finir avec l'État fouineur » au sujet de Schengen et du projet d'Europol. C'était lors de mon premier séjour en Suisse.

Sur le plan politique, la Suisse était alors à cent lieues de la Commission Européenne. Pourquoi

une telle agitation déjà à cette époque ?

H. : La Suisse officielle a toujours été séduite par les aspects de police et de politique migratoire de l'UE. L'idée, selon le DFJP dès le début des années 1990, était que le pays ne devait pas être isolé de la coopération policière en Europe et qu'il ne fallait pas qu'il devienne un « îlot » au profit des requérant-e-s d'asile débouté-e-s en Europe. En 1992, Arnold Koller, alors chef du DFJP, s'est rendu à une rencontre des ministres de l'intérieur et de la justice de la Communauté européenne. Il emmenait dans sa serviette la proposition de l'Office fédéral des réfugiés d'introduire un système de données appelé « Eurasile » dans lequel devaient être saisies les empreintes digitales de tou-te-s les requérant-e-s d'asile dans les pays de l'UE et de l'AELE. Deux ans avant seulement, les ministres de la CE avaient signé l'accord de Dublin. La CE, qui devait devenir l'UE un an plus tard, a refusé le cadeau de fiançailles de Koller. Elle souhaitait créer son propre système de données qui a fait son apparition en 2003 sous le nom « Eurodac ».

Mais après le non à l'Espace économique européen EEE en 1992, est-ce que les plans suisses concernant Schengen n'étaient pas momentanément paralysés ?

H. : L'intérêt pour Schengen et Dublin a persisté. Mais il n'y avait alors effectivement pour la Suisse qu'un détour possible. En 1993 déjà, le DFJP a conclu un traité de réadmission avec l'Allemagne. Au milieu des années 1990, ont débuté les négociations en vue de traités de police avec tous les États voisins, qui ont été ensuite signés en 1998/1999 et qui dépassaient en partie l'acquis de Schengen de l'époque. Dans un memorandum d'entente de 1996 avec l'Allemagne, il est aussi déjà question de renvois communs. Lorsque le Conseil fédéral a ensuite été prêt à accepter la libre circulation des personnes avec l'UE, la voie vers l'association à Schengen-Dublin s'est aussi ouverte dès 2001 et elle a ensuite été négociée sous l'égide de la conseillère fédérale Ruth Metzler.

Comment t'expliques-tu l'approbation de l'adhésion à Schengen-Dublin par le PS et les Verts ?

H. : Le réflexe anti-UDC a joué un rôle. L'UDC était contre Schengen parce qu'elle est contre tout ce qui émane de l'UE. Inversement, la gauche légaliste a espéré qu'un oui à Schengen

et Dublin serait une ouverture vers l'Europe. Sur ce point, ils n'auraient dû tenir compte que des déclarations officielles. Il y était clair que les contrôles aux frontières seraient tout au plus déplacés vers l'intérieur, que l'on comptait sur le fait que l'État continental qu'est la Suisse pourrait renvoyer au moins trente pour cent des requérant-e-s d'asile vers d'autres États Dublin et qu'on devrait participer à toutes les autres adjonctions nouvelles de l'acquis de Schengen. Or, il y en avait déjà quelques-unes : les passeports biométriques, le système d'information de Schengen de deuxième génération, l'agence Frontex de protection des frontières, etc. Il est clair, au moins depuis la « crise des réfugiés », que la « sécurisation des frontières extérieures » par Schengen est le contraire d'une ouverture et que le régime de Dublin est tout sauf le symbole d'une Europe solidaire. Après la votation sur Schengen, nous avons introduit une rubrique constante « Europe de gauche en bas » dans le Bulletin. Nous ne sommes pas antieuropéen-ne-s, nous sommes internationalistes.

(io)

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES
PARAIT 4 FOIS PAR AN**

Tirage de cette édition

2800 allemand / 600 français

Affirmés par la REMP/FRP

2700 allemand / 506 français

Composition/Graphisme

Simone Kaspar de Pont, Genève

Impression et expédition

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction **Heiner Busch (Bu), Amanda Ioset**

(io), Maria Winker (Wi), Gisela Grimm

Traductions : Olivier von Allmen, Marianne

Benteli, Sylvie Colbois (médiatrice),

Alain Perrinjaquet (médiatrice), Maria Senn

Lectorat **Sosf**

Photos **Archives Sosf**

Délai rédactionnel pour le prochain numéro

le 4 octobre 2016

Nous nous réservons le droit d'abrégier

le courrier des lecteurs

Cotisation 2015 abo inclus

salariés 70.- / couples 100.- /

non-salariés 30.- / organisations 120.-

abonnement **individuel 30.- /**

organisations 50.-

Editrice

Solidarité sans frontières,

(regroupement CAS/MODS)

Schwanengasse 9, 3011 Berne

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

LA FIN DES ILLUSIONS

Projet Dublin IV

« Au lieu de proposer une 'grande solution européenne', la Commission de l'UE se dirige vers une restriction collective des droits des réfugiés-e-s. » C'est ainsi que Pro Asyl, association faîtière des Conseils allemands pour les réfugiés, commente le nouveau projet de règlement Dublin que la Commission a présenté le 4 mai 2016. Il y a un an, il semblait encore à maints observateurs et observatrices que le système Dublin touchait à sa fin. En septembre 2015, malgré la résistance des États est-européens, le Conseil des ministres de l'intérieur de l'UE et le Parlement européen avaient décidé la relocalisation de 160 000 réfugié-e-s se trouvant en Italie et en Grèce et semblaient vouloir remplacer à terme également la règle Dublin sur l'État responsable par un mécanisme de répartition. Or, d'une part, la relocalisation n'a pas fonctionné. Au 11 juillet 2016, seul-e-s 3065 requérant-e-s d'asile avaient été réparti-e-s dans d'autres États Dublin. D'autre part, on savait alors déjà que, pour les organes de l'UE, il était hors de question que les personnes concernées participent à la décision concernant le lieu de leur relocalisation.

Avec le projet Dublin IV, la Commission de l'UE montre clairement qu'elle veut garder cette ligne. L'ancienne règle de l'État responsable est maintenue : les demandes d'asile doivent normalement être traitées par l'État dans lequel les personnes concernées ont pénétré en premier. Ce principe est certes complété par un « mécanisme correctif », mais qui est une création bureaucratique par excellence : à l'avenir, les États Dublin

devront en effet saisir toutes les demandes d'asile dans une méga banque de données encore à créer. Sur la base d'un calcul tenant compte de la taille de sa population et de sa puissance économique (PIB), chaque État se verra attribuer une part hypothétique de l'ensemble des demandes d'asile déposées dans l'espace Dublin. Le mécanisme correctif ou de redistribution ne sera cependant lancé que si le nombre des demandes d'asile effectivement déposées dans l'État en question dépasse de moitié au moins son contingent. Pour la Commission, il va sans dire que les personnes concernées n'auront pas un mot à dire en cas de relocalisation. En plus, la « migration secondaire » devrait rester exclue. Seul le regroupement familial pourrait à la rigueur jouer un rôle dans ce système.

En outre, le projet de règlement prévoit une série de réglementations qui affermissent l'ancien système Dublin :

Le droit d'entrer soi-même en matière, qui permettait à un État Dublin d'examiner une demande d'asile même s'il n'en avait pas la responsabilité selon les principes de base de Dublin, ne devrait subsister plus que dans le cas où la personne invoque des liens familiaux ou des motifs humanitaires au sens étroit.

Les mineur-e-s non accompagné-e-s pourraient aussi subir un transfert Dublin. L'intérêt supérieur de l'enfant devient secondaire.

Le délai de six mois après lequel un transfert Dublin n'est plus possible serait supprimé.

Le projet introduit aussi une réglementation relative aux pays tiers : déjà avant l'examen de l'éventualité d'un transfert dans un autre État Dublin, il s'agirait de clarifier dans chaque cas si les personnes ont précédemment séjourné dans un pays tiers sûr voire dans un pays de premier

asile en dehors de l'UE. Le transfert dans ce pays serait alors impératif et aurait la priorité également sur le regroupement familial dans l'espace Dublin. (Bu)

Le projet de règlement : <http://bit.ly/2aQuxtt>

Prise de position de Pro Asyl : <http://bit.ly/2br9fsy>

DAVANTAGE DE PERSONNEL
ET DAVANTAGE DE POUVOIR

Frontex unlimited

Au début juillet 2016, le Parlement européen a approuvé en procédure accélérée le nouveau règlement Frontex. La Commission de l'UE en avait présenté le projet en décembre. D'entente secrète entre la Commission, le Conseil des ministres et la commission parlementaire compétente, un « compromis », qui n'en est pas un, a été ensuite négocié. L'agence pour la « gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures » est maintenant devenue une agence pour la « surveillance des frontières et des côtes ». Derrière le changement de nom (le sigle reste le même), se cache d'abord un gonflement volumineux de l'appareil : en plus de ses 1000 propres employé-e-s, Frontex doit disposer encore d'un pool fixe de 1500 gardes-frontières provenant des États membres et des États associés comme la Suisse et pouvant être mobilisés en trois jours. L'équipement suit une tendance semblable : l'agence doit avoir plus de bateaux et d'avions à elle et, de surcroît, les polices nationales des frontières seront tenues de pouvoir mettre à sa disposition dans les plus courts délais d'autres outillages, véhicules, etc.

Les missions de l'agence seront probablement plus fréquentes et de plus grande ampleur. Elles pourront intervenir sur les eaux territoriales d'un État membre même contre sa volonté. Si celui-ci n'accepte pas l'intervention, il risque d'être expulsé de la communauté Schengen. L'agence surveillera aussi à l'avenir si les États concernés exercent correctement la protection des frontières.

Jusqu'à maintenant, Frontex n'avait aucune attribution dans le traitement des données personnelles. Désormais, lors de leurs missions, tant le personnel de Frontex que les gardes-frontières envoyés par les États Schengen devront consulter aussi bien les systèmes d'information spécialisés de l'UE (Eurodac, système d'information sur les visas Schengen) que les banques de données nationales.

Frontex ne fera pas qu'exploiter des bureaux de liaison en dehors de l'espace Schengen, mais devra aussi apporter son « aide » dans la surveillance des frontières des États voisins. Nous pourrions donc prochainement connaître des missions de l'agence au sud du Maroc, de la Tunisie ou de la Lybie.

Et enfin : la nouvelle agence a désormais le droit de prendre elle-même l'initiative d'expulser les personnes qui n'ont pas de droit de rester dans l'UE. Les refoulements collectifs pourraient ainsi se multiplier.

(Bu)

ANNONCE

ClimatePartner^o
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



« Je ne suis pas un Blanc »

Comme bien d'autres Noirs, Mohamed wa Baile doit subir des contrôles de police plus souvent qu'à son tour. Son cas n'est ni une exception, ni le fruit du hasard.

Je suis Suisse et père de deux enfants, j'habite à Berne et travaille comme bibliothécaire. J'ai été membre de la Commission spécialisée pour l'intégration (Fachkommission Integration) de la ville de Berne et je fais partie aujourd'hui d'un groupe d'accompagnement mandaté pour mettre en œuvre le plan de mesures adopté par la ville, «Integration konkret». Ma peau est noire. J'ai beau n'avoir jamais commis d'infractions, je suis contrôlé régulièrement par la police – que ce soit en allant au travail, devant la bibliothèque centrale de Berne ou quand je vais chercher mes enfants à la crèche. Cela m'arrive environ tous les deux mois.

J'en ai assez d'être toujours la cible de la police. Ainsi, depuis début 2015, je refuse de présenter mes papiers quand je suis le seul à être appréhendé dans une foule et que mon comportement ne donne pas lieu à un contrôle. Le 5 février 2015, ce n'est pas non plus mon attitude qui peut avoir attiré l'attention des policiers. Pourtant, j'ai ensuite lu dans le rapport de police que j'avais éveillé leurs soupçons parce que j'avais détourné les yeux à leur vue.

Toujours soupçonnés à cause de notre apparence

Ce matin-là, tout comme des centaines d'autres pendulaires, je suis sorti du train venant de Berne et j'ai traversé la gare centrale de Zurich pour rejoindre l'EPFZ, mon lieu de travail. Trois agents de police, deux hommes et une femme, m'ont arrêté pour voir mes papiers. « Savez-vous ce que ça fait d'être le seul parmi tous ces gens à être intercepté ? », leur ai-je demandé. « Pour moi, c'est du contrôle au faciès et je ne vais donc pas vous montrer mes papiers. » On m'a pris un peu à part pour me palper et me fouiller. Quand ils m'ont amené dans le coin, j'ai suivi les policiers

sans résister et j'ai accepté de subir ce contrôle humiliant en public. J'ai sorti les mains des poches, j'ai écarté les jambes, comme ils le voulaient. Même dans cette situation, je suis resté calme et réfléchi, je n'ai pas usé de violence et je me suis exprimé, comme d'habitude, avec correction et sans m'énerver. Finalement, ils ont trouvé ma carte AVS, vérifié mon identité et terminé le contrôle. Par la suite, une procédure pénale a été ouverte contre moi pour non-respect des ordres de police.

Mon refus de présenter mes papiers était justifié, car le motif du contrôle allait à l'encontre de l'interdiction de toute discrimination inscrite dans la Constitution et dans le droit international. C'est pour cette raison que mon avocate a engagé une procédure de droit administratif contre la police municipale de Zurich.

S'allier contre le contrôle au faciès

Je ferai tout pour préserver ma dignité. J'ai deux enfants, qui n'ont rien de petits blonds à la peau claire. Je m'engage pour une Suisse pacifique, dans laquelle personne ne soit discriminé, jugé ou exclu en raison de son nom, de son apparence, de sa culture ou de sa religion.

Ici, il ne s'agit pas seulement de moi. Je ne suis qu'un citoyen qui a osé sortir du rôle de victime qui lui a été attribué pour défendre son droit le plus élémentaire. Ce qui importe, c'est d'exercer une pression sur les autorités politiques et policières afin que les contrôles au faciès soient reconnus comme un problème structurel de la police et qu'on cherche enfin des solutions. Mon cas doit servir de point de départ. De nombreux Noirs sont concernés par le racisme de l'institution policière. Nos cas ne sont ni des exceptions, ni le fruit du hasard.

« J'en ai assez d'être toujours la cible de la police. »

Vous pouvez faire un don pour participer aux frais d'avocat avec la mention « procédure 532 contrôle de police de Berne » sur le compte de chèque postal 61-716702-2, titulaire du compte : Wa Baile Mohamed Shee.
(IBAN : CH91 0900 0000 6171 6702 2 ; BIC : POFICHBEXXX ; PostFinance SA, Mingerstrasse 20, CH-3030 Berne)

AGENDA

Votation sur la loi sur le renseignement

Samedi, 25 septembre 2016

N'oubliez pas d'aller voter NON !

Grande manifestation pour le droit d'asile

Stop aux renvois Dublin

Stop aux violations des droits humains

Samedi, 1^{er} octobre 2016, 15 h

Esplanade de Montbenon, Lausanne

Plus d'informations : www.sosf.ch

Banquet Républicain

Sur le thème

« La gestion européenne de l'immigration en crise – et la Suisse en plein milieu ».

Samedi, 11 novembre 2016 à partir de 19 h

Plus d'informations : www.sosf.ch